

CST du 23 juin 2025

DECLARATION LIMINAIRE : PSC, promotions des ATP1 en lycées, projet Mobilis dans les services

La CGT souhaite vous interpeler :

Premièrement lors du dernier CST, nous avons été consultés de manière très partielle sur différentes options pour la protection sociale complémentaire, avant le lancement de l'appel d'offre, sans que ces options ne correspondent à nos demandes notamment la demande d'anticiper la mise en place à venir de la prévoyance obligatoire pour améliorer les tarifs d'adhésions.

Nous déplorons que l'avis majoritaire du CST sur la santé, avec une demande d'amélioration des garanties, n'a pas été suivi par le président de région. Nous souhaitons que le cahier des charges qui a été publié nous soit transmis.

Nous restons vigilants sur les augmentations du re reste à charge pour les agents

Deuxième point sur les critères de promotions interne et d'avancement au sein des lignes directrices de gestion, **la CGT rappelle plusieurs de ses demandes concernant la carrière des agents, notamment sur les grades qui touchent le plus grand nombre d'agent, à savoir les adjoints techniques des lycées**, qui est une demande récurrente portée par la CGT et en intersyndicale ces dernières années : si le taux de promotion a été amélioré de façon significative pour les ATP1 en 2024, avec la suppression du critère de poste occupé qui pénalisait majoritairement les femmes, et l'abaissement du niveau d'échelon requis, le pourcentage de promotion pour ces agents de lycées reste deux fois moins élevé que pour les agents des services. Afin de permettre une équité dans l'avancement interne, nous souhaitons une poursuite de la révision des critères, notamment la baisse du niveau d'échelon requis, afin de permettre d'atteindre le ratio de 60% d'agents promus adopté par la région.

Par ailleurs, nous souhaitons pour les prises en compte d'examen pour la promotion interne (je pense notamment au grade de technicien), on priorise les agents par année d'obtention de l'examen lorsqu'ils remplissent le critère de poste occupé, comme c'était le cas avant 2024

Enfin, **nous demandons le retrait de l'ordre du jour du projet Mobilis.** Pourquoi : alors que les possibilités de mobilité interne dans les services sont rendues plus difficiles par de nombreux postes vacants non ouverts aux recrutements, alors que la région met fin aux CDD de nos collègues qu'elle avait choisi de recruter sur des postes permanents, va-t-on vers une sous bourse à l'emploi interne ? Après le flexoffice, voici le flexiposte pour remédier aux arbitrages de la région ? Nous avons entendu votre propos mais notre instance n'est pas un groupe de travail elle doit être consultée sur les sujets ayant trait aux modifications de l'organisation des services, en l'état nous ne resterons pas au CST sur la discussion sur ce point.